



Ensemble pour des villages vivants

Condroz
Condroz

Havelange, le 28 janvier 2014

Assesse – Opération de développement rural

**Compte-rendu de la réunion du groupe de travail commun CCATM-CLDR
sur la thématique de la MOBILITE
27 janvier 2014 – Assesse**

Participants

Pour la CCATM : LAURENSIS Jean-Luc, LEFEBVRE Aubry, BERTRAND Jean-Pierre, DELIDEKERKE Baudouin, LENAERTS Danielle et VAUSE Cécile

Pour la CLDR : ANDRÉ Philippe, BOUSMAN Eric, BOUCHER Dominique, MICHIELS Betty, FRIPIAT Joseph, MARCOLINI Nadia, DETRAUX Didier, STERPIN Daniel, VANDEZANDE Luc, MOSSIAT Frieda, STASSART Jean-Marc, ULENS Ingrid, MOSSERAY Jean-Luc et WANT Didier

Pour la CCATM et la CLDR : BALLEZ Paul, BEAUDRY Jean-Bernard, DELFOSSE Julien, DE BRUYN Alain, FONTAINE Corentin et LANTONNOIS André

Pour CAIAC : CORNETTE Véronique

Pour l'Administration communale : GILSON Sylvie, DUMONT Thierry et JANDRAIN Jean-François

Pour la Fondation Rurale de Wallonie : DEFAYS Denis et LIGOT Geoffrey

1. Contexte et objectifs de la réunion

Cette réunion est organisée dans le cadre de l'Opération de Développement Rural (ODR) d'Assesse. L'ODR est une dynamique qui rassemble habitants et mandataires pour définir, ensemble, un programme d'actions à réaliser dans les 10 prochaines années (Programme Communal de Développement Rural – PCDR). Sans entrer dans les détails, citons trois caractéristiques principales de cette dynamique :

- la participation citoyenne ;
- la prise en compte des principes du développement durable ;
- l'accès (en cas d'approbation du PCDR par le Gouvernement wallon) à des subsides pour la réalisation de certains projets (jusqu'à 80%).

Dans ce contexte, il a été décidé en concertation avec le Collège communal d'aborder la thématique de la mobilité au sein d'un groupe de travail commun entre la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et la Commission Consultative communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM). De par ses missions, cette dernière est en effet un organe d'avis particulièrement pertinent en la matière.

L'objectif principal de cette réunion est donc d'identifier les projets à intégrer au PCDR en termes de mobilité.

Plus d'infos sur l'ODR d'Assesse ici : <http://www.assesse.be/commune/services-communaux/p.c.d.r/programme-communal-de-developpement-rural>

Fondation Rurale de Wallonie
Rue de Hiétine, 2 – 5370 HAVELANGE

Tél: (0)83 66 07 70

Fax: (0)83 63 41 59

condroz@frw.be - www.frw.be

2. Assesse et la mobilité – le point sur les initiatives en cours

Corentin Fontaine introduit la soirée et présente la mobilité de manière générale comme un enjeu transversal de développement pour l'avenir communal mais aussi comme une thématique multiple puisque comme nous allons le voir ci-dessous, nous pouvons parler de mobilités.

Il dresse également l'inventaire des voiries présentes sur le territoire communal. Elles sont soit du ressort du SPW (N4, E411 et N94), soit du ressort communal (281km de voiries au total), ce qui implique une différence de statut et donc de maîtrise de la commune sur les aménagements potentiels à y apporter.

2.1 LE GROUPE DE TRAVAIL SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Mis en place depuis plus de 10 ans, ce groupe de travail a été initié à la demande des mandataires communaux qui faisaient face à de nombreuses sollicitations de riverains. Composé de la Police, de l'IBSR, du SPW et de représentants communaux (Thierry Dumont + Echevin ayant cette compétence), ce groupe de travail réalise un travail d'inventaire et d'analyse de terrain pour, in fine, proposer au Collège communal des aménagements de sécurisation.

Pour chaque point noir identifié, différents types de solution sont proposés, à savoir des solutions peu coûteuses mais légères et provisoires (type bacs à fleurs et chicanes) ou des solutions plus coûteuses et donc plus durables (exemple de la traversée de Maillen).

A ce stade, le GT présente un beau bilan avec de nombreuses réalisations. L'inventaire par village est réalisé en séance. Il est disponible à la commune auprès de Thierry Dumont.

2.2 LA MOBILITÉ DOUCE (PAUL BALLEZ, GROUPE CHEMINS ET SENTIERS)

Présentation de la fiche-projet n°3 reprise dans ce compte-rendu et proposée par le groupe chemins et sentiers.

2.3 L'ASBL CAIAC ET LA MOBILITÉ

CAIAC (initialement "Accueil Assesse") est née voici plus de douze ans du constat que de nombreux besoins sociaux ne sont pas rencontrés. Elle a pu développer son action grâce au soutien des fonds européens pour le développement rural (Leader). Avec l'appui du GAL Pays des Tiges et Chavées, elle s'est aussi étendue aux communes de Gesves et de Ohey.

CAIAC asbl a pour raison d'être d'améliorer les relations et l'entraide entre les habitants de ces trois communes. Pour ce faire, elle met en place des services de proximité basés sur le bénévolat. Ces services sont proposés à des tarifs accessibles à ceux et celles qui en ont le plus besoin.

Parmi ces services, un service de transport social qui a couvert 25.000 km en 2013 avec l'aide de 12 chauffeurs. Le service de voiturage est accessible du lundi au vendredi de 7h à 19h. Il s'adresse à toute personne (y compris les enfants de moins de 12 ans accompagnés) qui n'a pas de moyen de locomotion et/ou dont l'habitation n'est pas ou peu desservie par les transports en commun. Les motifs de déplacement peuvent être : achats divers, démarches administratives, visite à un proche, coiffeur, correspondance bus ou train, ... Les demandes de déplacement pour motif médical ou paramédical sont relayées à la Maison Croix-Rouge de Belgique rive droite. Une participation financière de 0,30 € par km est demandée à la personne bénéficiant du service afin de dédommager le chauffeur bénévole de ses frais kilométriques. La comptabilisation commence lors du départ du chauffeur bénévole (en principe son domicile) et se termine à son retour chez lui, avec un montant minimum de 3 € à payer par transport. La demande de transport doit être introduite par téléphone au moins 72h à l'avance à l'Asbl CAIAC au 083/65.63.36 pendant les heures de bureau.

2.4 AU NIVEAU DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE

Didier Want (échevin de la mobilité) explique l'intérêt communal relatif à cette thématique. Parmi les projets communaux pour faire face aux enjeux de mobilité de manière globale, on peut souligner la volonté d'engager ou de former un Conseiller en Mobilité (CeM) ainsi que celle d'élaborer un plan intercommunal de mobilité (PICM). A l'heure actuelle, une collecte d'informations est en cours afin d'établir un pré-diagnostic.

3. Projets à intégrer au PCDR : résultat des travaux du GT

GT CCATM-CLDR MOBILITE - Fiche-projet (FP) 1

Engagement et/ou formation d'un conseiller en mobilité

Description

Le Conseiller en Mobilité est un relais, un lien entre les acteurs concernés par la problématique de la mobilité (responsables politiques, services techniques, associations, usagers...) au sein d'une commune, d'une administration ou d'un autre organisme.

Une formation spécifique, cautionnée par un certificat, est organisée par la Direction de la Planification de la Mobilité du SPW et permet d'obtenir le titre de CeM.

Afin d'appuyer les Conseillers en Mobilité dans leurs activités quotidiennes, en améliorant leur expertise de manière récurrente, et de conserver le langage commun et les liens tissés pendant la formation, un réseau a été mis en place : le réseau des Conseillers en Mobilité.

Celui-ci propose une série de services et produits qui s'inscrivent dans la continuité de la formation : des publications, des formations continuées, des ateliers, des groupes de travail, un service d'informations, un colloque annuel et des visites techniques.

Lien à faire

- Table ronde des acteurs sociaux assessois
- FP lieux de rencontre

Justification

- Il est la personne de référence en matière de mobilité dans la commune, véritable relais entre les différents acteurs concernés par la problématique : responsables politiques, techniciens (mobilité, travaux et urbanisme, police locale) et usagers de l'espace public (riverains, commerçants, mouvements associatifs...), tant internes à la commune qu'extérieurs (Région, province, groupe SRWT/TEC, groupe SNCB...).
- Il est indispensable pour obtenir les subsides de réalisation d'un Plan de mobilité et les crédits de mise en œuvre (entre autres, crédits d'impulsion).
- Il est incontournable pour mettre en œuvre la politique de mobilité de la commune dont le plan de mobilité (entre autres, montage de dossiers de subsides).

Réalisation et mise en œuvre d'un PICM (plan intercommunal de mobilité)

Description

Le Plan intercommunal de Mobilité (PICM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de plusieurs communes.

À quoi ça sert ?

Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné.

Accessibilité et mobilité

L'idée est d'organiser un système de déplacements cohérent pour les personnes et les marchandises dans la commune. Le plan doit :

- être multimodal et hiérarchisé;
- offrir une réponse en terme d'accessibilité aux pôles d'activité principaux, pour tous, notamment pour les personnes à mobilité réduite;
- favoriser la marche à pied, le vélo et les transports collectifs, encourager l'intermodalité et un usage plus rationnel de l'automobile;
- contribuer à localiser au mieux les lieux de vie et d'activités, en favorisant la mixité des fonctions.

Sécurité routière

Le PICM a pour objectif de réduire le nombre et la gravité des accidents de la route.

Qualité du cadre de vie

Le PICM vise à améliorer la convivialité des espaces publics, y favoriser le développement d'activités dites " de séjour " (vie locale) et diminuer les nuisances environnementales (bruit, pollution atmosphérique,...).

Comment ça marche ?

Le PICM se découpe en 3 phases comprenant l'établissement d'un diagnostic de la situation existante, la définition d'objectifs et l'établissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité. Il permet de doter la commune d'une vision prospective de sa mobilité à court et moyen terme et contribue à la mise en place d'une dynamique d'information, de sensibilisation, de concertation et de coordination des acteurs locaux.

Justification

Le PICM est là pour proposer la mise en œuvre de mesures concrètes pour améliorer la mobilité sur le territoire, en prenant en compte l'ensemble de l'espace public, à partager entre tous ses usagers.

Le PICM est donc l'occasion d'optimiser les déplacements de tout un chacun sur le territoire et de favoriser un report des usagers de la voiture vers les modes alternatifs (transport en commun, vélo, marche).

Ce plan n'est pas un aboutissement, mais plutôt le point de départ d'une dynamique permanente d'organisation et d'évaluation de la politique à suivre en matière de déplacements.

MISE EN PLACE DE LIAISONS DOUCES INTERVILLAGES

(extraits de la fiche-projet du groupe chemins et sentiers)

Le groupe chemins et sentiers publics assessois a repéré quelques manques.

1. Relier le village de Sorinne La Longue à la gare de courrière en réhabilitant ou déplaçant les chemins SO88 et CO48.
2. Relier le village de Courrière à Sart-Bernard en aménageant de façon durable le chemin du Fresnois qui longe la ligne de chemin de fer.
3. Relier le village de Sart-Bernard à Maillen en aménageant le chemin MA48 et plus particulièrement le gué proche de la rue du bois d'Ausse.
4. Relier le village de Maillen au hameau d'Ivoi en aménageant et déplaçant en partie le chemin MA dans le prolongement de la rue de Longiveau.
5. Relier le village de Sorinne La Longue à Assesse en passant par le chemin SO59 qui a été nettoyé par la commune et qui se prolonge par le chemin AS59 jusqu'à la route asphaltée. Après, il faudrait idéalement rouvrir l'ancien chemin AS113 qui n'existe plus pour rejoindre le cimetière.
6. Relier le village de Crupet à Assesse en réhabilitant le chemin CR40 via Jassogne. Une piste cyclable devra être créée le long de la route entre « la campagne d'Assesse » et le terrain de football.
7. Créer une piste cyclable le long de la route qui relie le lieu-dit Corioule à Assesse.
8. Créer une piste cyclable le long de la route entre le château d'Arche et l'entrée de Maillen car cette portion de route est utilisée par plusieurs balades balisées.
9. Une liaison entre Florée et Assesse devra aussi être envisagée, pour rejoindre les services et les transports en commun en évitant les axes principaux fort fréquentés et donc dangereux.

Justification

Dans la commune, il n'existe aucune liaison inter-villages confortable et sécurisée dédiée aux piétons et aux cyclistes.

La circulation automobile est en constante augmentation. Ce qui implique pour les piétons et cyclistes de graves risques d'accidents sur les routes.

Il est donc urgent de mettre en place rapidement des liaisons douces reliant les villages entre eux et impératif de relier le village de Sorinne à la gare de Courrière car il n'est pas rare de voir emprunter par certains piétons, la portion de N4 de Sorinne jusque Courrière alors qu'elle est interdite aux piétons.

L'avenir de la voiture est derrière nous et il faudra envisager à plus ou moins brève échéance des moyens de déplacements alternatifs. De plus, ces liaisons renforceront l'attrait touristique de la commune.

N.B. : La fiche intégrale se trouve en annexe à ce compte-rendu, y compris la cartographie des liaisons proposées.

**Aménagement d'un itinéraire adapté aux personnes à mobilité réduite (PMR)
dans le cœur du village d'Assesse**

Description

En fonction des principaux flux identifiés dans le village (actuels et à venir, en prévision de la mise en œuvre de la ZACC Gendarmerie), un itinéraire sera spécialement aménagé afin de permettre aux PMR (au sens large du terme : aînés, personnes handicapées, poussettes, jeunes enfants) de rejoindre en toute sécurité

les principaux endroits clés du village (ZACC, école, gare, commerces et services, etc.). A ce titre, une attention particulière sera apportée à rendre accessible aux PMR la gare d'Assesse.

Justification

Avec la création de logements adaptés aux PMR dans la ZACC Gendarmerie, il sera d'autant plus important d'aménager des itinéraires permettant leurs déplacements sécurisés dans le village.

GT CCATM-CLDR Mobilité - FP 5

Sécurité routière : suivi et mise en œuvre participative du GT sécurité routière

Description

Ce groupe de travail fonctionne depuis plus de 10 ans à Assesse. Tout en poursuivant ses missions et en maintenant son fonctionnement efficace, une plus-value pourrait lui être apportée par l'alimentation et les échanges avec les Commissions communales représentatives de la population (CLDR et CCATM), que ce soit pour l'identification des points problématiques ou pour remettre un avis sur les solutions proposées.

Justification

La sécurité routière est un thème majeur dans la vie d'une commune tant les problèmes réels sont nombreux. Le sentiment d'insécurité est partout présent, surtout dans les villages fort fréquentés ou servant de transit vers les axes autoroutiers.

GT CCATM-CLDR Mobilité - FP 6

Développement d'une politique communale de mobilité solidaire

Description

Sur base d'un guichet unique dont la forme est à définir, il s'agit de centraliser l'ensemble des informations relatives à la mobilité afin de les dispatcher le plus largement possible dans le but de favoriser la mobilité de chacun des Assessois, avec une attention particulière aux publics fragilisés. Parmi les informations à transmettre : le covoiturage, le transport de CAIAC, les transports en commun, ...

Justification

De nombreux services sont déjà présents sur le territoire communal. Il s'agit d'en assurer l'information et la promotion afin d'offrir aux Assessois une offre aussi variée que possible.

GT CCATM-CLDR Mobilité - FP 7

Renforcement des services de transports à la demande

Description

En complément des services de transports en commun existant, il s'agit de proposer une offre plus étoffée de « transports à la demande ».

Un appel à projets « Flexitec » est actuellement lancé par le TEC Namur-Luxembourg. En résumé, FlexiTEC propose un soutien financier (0,53 euros du km, correspondant à 60% du coût total moyen - avec un quota de km/an calculé pour chaque commune) aux communes qui organisent un service de déplacements à la demande (soit directement, soit via le CPAS, soit via un asbl, que cela soit avec des véhicules et chauffeurs propres ou avec des bénévoles). Le principe général est de ne pas concurrencer les services du TEC et de la SNCB; les déplacements financés sont donc, sauf exceptions, des déplacements entre un lieu de la commune et un arrêt TEC ou SNCB (ou inversement) permettant à la personne de continuer son déplacement jusqu'à sa destination finale.

Concrètement:

- la personne intéressée contacte l'opérateur à l'avance et lui formule sa demande;
- l'opérateur recherche la meilleure solution de transport en fonction du trajet souhaité (en analysant prioritairement les possibilités TEC et SNCB) - il reçoit à cet effet un soutien du TEC en termes d'informations (lignes, horaires, etc.);
- si la meilleure solution de transport ne peut pas être entièrement (ou pas du tout) couverte par le TEC ou la SNCB (pas de ligne ou horaire incompatible), alors une "course" est concertée;
- le client paie au chauffeur un billet FlexiTEC (tarif TEC: 1,90 ou 3,00 euros);
- le revenu tiré des billets vendus est déduit du cofinancement apporté par FlexiTEC.

NB: l'opérateur peut évidemment continuer à proposer des déplacements à la demande ne répondant pas à ces conditions (ex: pour PMR, aînés, ...), mais ceux-ci ne seront pas cofinancés par FlexiTEC.

Le Collège communal et le CPAS étudient actuellement la possibilité de répondre à cet appel à projets.

Justification

Les services TEC et SNCB « classiques » ne sont pas suffisants pour se déplacer en milieu rural. Une offre complémentaire et plus ciblées est donc nécessaire.

8. Les suites

Le fruit du travail du GT CCATM-CLDR mobilité sera transmis à la CLDR, dont le rôle sera de :

- vérifier la cohérence des propositions des différents GT avec la stratégie de développement ;
- envisager la faisabilité technique et financière des projets esquissés par les GT ;
- compléter, préciser, amender ces projets si nécessaire ;
- prioriser les projets.

Pour toute question ou remarque, n'hésitez pas à :

- ***consulter le site internet de la Commune (www.assesse.be)***
- ***contacter la FRW : Geoffrey LIGOT - g.ligot@frw.be - 083/67 02 60***
Denis DEFAYS - d.defays@frw.be - 083/66 07 75



Merci pour votre participation !